

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



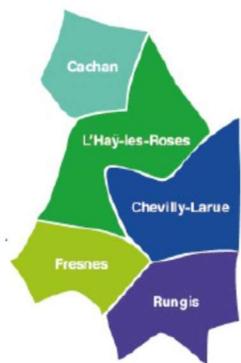
**En action
pour mieux
répondre**
aux besoins de santé
des habitants
du territoire

CPTS 
de la Bièvre

Cachan
Chevilly-Larue
Fresnes
L'Hay-les-Roses
Rungis

SOMMAIRE

1/ Les principes fondateurs	2
2/ La reconnaissance institutionnelle	3
3/ Le projet de la CPTS	4
4/ La gouvernance	8
5/ Les dates clés	9
6/ L'expérimentation Article 51 – IPEP	10
7/ Les priorités	12
8/ Les actions initiées en 2021	13
9/ Les actions de communication en 2021	17



La CPTS de la Bièvre regroupe des professionnels et des usagers partageant **un socle de valeurs communes** (démocratie sanitaire, solidarité, volontarisme, autonomie professionnelle, pratiques coopératives en santé) et désirant œuvrer au maintien d'un **haut niveau de santé des habitants** du territoire.

En **coordonnant leurs actions**, ils permettent d'améliorer les **parcours de santé** et la **qualité globale des soins**.

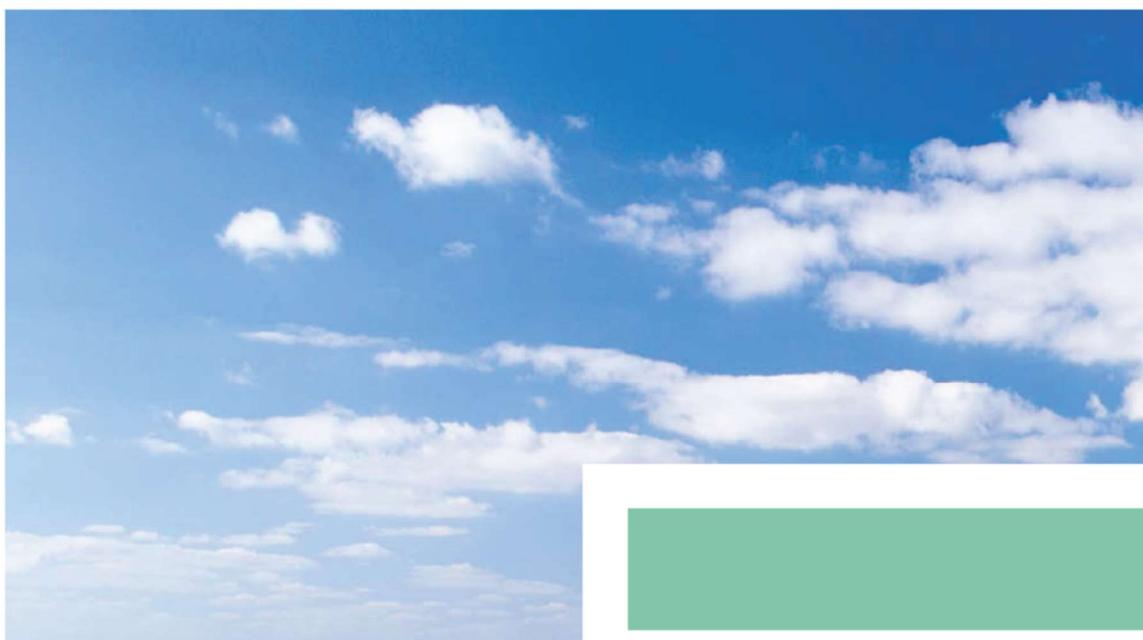


QUEL EST LE PRINCIPE FONDATEUR DE LA CPTS DE LA BIÈVRE ?

Aujourd'hui, le quotidien des professionnels de santé est traversé par l'explosion des situations complexes qui dépassent, le plus souvent, le domaine uniquement biomédical. La nécessité d'une **action collective mieux coordonnée autour des questions de santé sur le territoire** s'est rapidement posée aux membres fondateurs. C'est ce qui a préfiguré la constitution de la CPTS de la Bièvre.

Dès 2019, les membres fondateurs de la CPTS* se sont inscrits dans une démarche projet participative avec le souhait de faire communauté sur le territoire avec les acteurs volontaires :

- Constitution de l'association préfiguratrice de la CPTS de la Bièvre
- Composition et fonctionnement pluriprofessionnel
- Constitution d'un comité de pilotage pluriprofessionnel
- Constitution d'une équipe projet incluant des personnes ressources pour la coordination, l'élaboration du projet de santé et la communication
- Information et consultation des différents acteurs concernés à chaque étape du projet
- Mise en œuvre progressive des actions de santé choisies



UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE LA CPTS DE LA BIÈVRE

Lorsqu'en novembre 2019, lors de l'assemblée générale, nous lançons cette démarche inédite : faire communauté sur notre territoire avec nos différences et nos différents points de vue, autour de la question de notre santé et de notre bien-être, celle des habitants, mais aussi celle des professionnels qui travaillent à leur service, nous espérons tous, que, ce soit à Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses et Rungis, que ce projet prendrait forme.

Grâce à l'implication de tous, que nous remercions ici, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Bièvre, la Délégation Départementale 94 de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne signent l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) de la CPTS de la Bièvre. La signature du contrat ACI est l'aboutissement de l'investissement durant deux ans de professionnels de santé du territoire qui ont bénéficié de l'appui de l'ARS, de l'Assurance Maladie et de compétences externes pour élaborer un projet de santé fondé sur une analyse des besoins du territoire et ceux des professionnels eux-mêmes. Cet ACI permettra de financer les actions issues du projet de santé au bénéfice des patients.

Constituée à l'initiative de professionnels de santé du territoire pour assurer une meilleure coordination de leur action et participer à la structuration des parcours de santé des habitants, la CPTS de la Bièvre couvre cinq communes : Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses et Rungis et compte près de 116 000 habitants. La population du territoire est plutôt jeune, même si la part de la population de plus de 80 ans est plus importante sur ce territoire qu'au niveau départemental et régional. Les indicateurs socio-économiques sont plutôt favorables. Toutefois, près de 6 % de la population vit dans un quartier prioritaire de la ville et la situation de Chevilly-Larue semble plus fragile que celle des autres communes.

Cette diversité sociale justifie la création de la CPTS qui permettra de réduire les inégalités sociales de santé.

L'offre de soins est variée sur le territoire : 380 professionnels de santé libéraux, 4 centres de santé, 6 hôpitaux, 82 acteurs du médico-social, 4 structures d'exercice coordonné et une en cours de constitution. Toutefois, les départs à la retraite sans remplacement et l'âge des praticiens fragilisent cette offre. La population vieillit, le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques augmente, il est devenu nécessaire d'organiser en urgence une réponse cohérente en termes de soins de premiers recours.

Le projet de santé élaboré malgré la crise Covid-19 et validé par l'ARS et la CPAM, s'inscrit dans les missions sociales de l'ACI afin de favoriser l'accès aux soins, l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient, et le développement des actions territoriales de prévention.

Les porteurs de la CPTS ont également choisi de s'inscrire dans la mission complémentaire en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé du territoire. Cela participe à répondre aux enjeux d'accès aux soins, et à la qualité des prises en charge des patients.



Le projet de santé a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale de la CPTS de la Bièvre le 14 avril 2021. Il comprend le diagnostic territorial de santé et les actions prioritaires décidées collectivement et regroupées sous la forme de 14 fiches-actions.

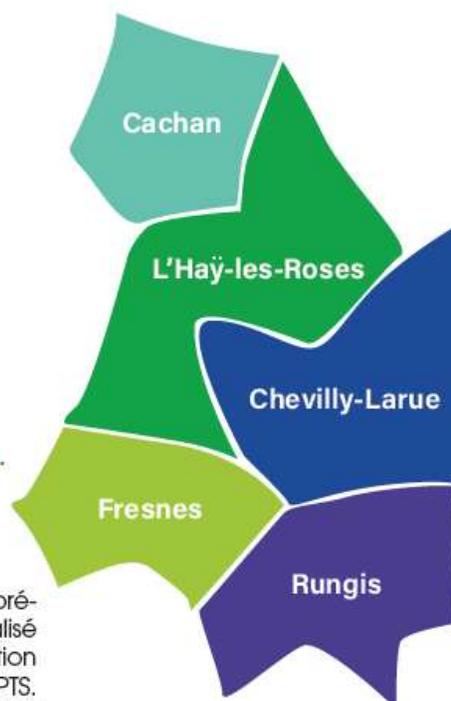
QUEL EST LE PROJET DE LA CPTS DE LA BIÈVRE ?

Le diagnostic territorial représente un état des lieux réalisé au moment de la formalisation du projet de santé de la CPTS. Il a été mené de février 2020 à février 2021 via la collecte de données quantitatives, la réalisation d'entretiens individuels avec des professionnels de santé libéraux et des futurs partenaires ou encore des réunions de travail visant à identifier les projets pouvant être mis en œuvre. Les entretiens avec les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire ont visé à identifier leur problématique et à initier un travail de

partenariat autour de problématiques partagées et de construction de solutions pour y répondre. Les communes du territoire ont également été sollicitées afin de participer au diagnostic : l'objectif était de valider avec eux la vision du territoire portée par les professionnels du territoire et de les associer progressivement à la mise en œuvre du projet de santé de la CPTS. Enfin, les habitants du territoire ont également été associés via l'invitation des associations du territoire aux réunions collectives de travail. Le diagnostic territorial a vocation à évoluer afin d'y intégrer au fil de l'eau les projets, les besoins d'approfondissement de certaines thématiques ou encore la vision des acteurs rejoignant le projet.

PLUSIEURS PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES DE SANTÉ IDENTIFIÉES

Les éléments du diagnostic ont permis d'identifier plusieurs problématiques territoriales sur lesquelles travaillera en priorité la CPTS de la Bièvre. Toutefois, la CPTS ne pourra pas mener de front l'ensemble des projets. Ainsi, un travail de priorisation a été réalisé afin d'identifier les plus urgents et emportant l'adhésion d'un plus grand nombre des acteurs.



Le territoire de la CPTS se situe sur une partie de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du département du Val-de-Marne. Il s'étend sur 5 communes : Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses et Rungis et couvre près de 116 000 habitants.

Ce découpage géographique de la CPTS correspond au croisement de 3 territoires de santé :

- le territoire couvert par le DAC 94 ouest (communes de l'ouest du Val-de-Marne),
- le territoire couvert par le service d'aide médical initial (SAMI) dans le cadre de l'organisation de la permanence des soins ambulatoires,
- le territoire sur lequel sont implantées des équipes de soins coordonnées (MSP Pasteur de Chevilly-Larue, MSP Lucien Grelinger de Rungis, UPP de l'Haÿ-les-Roses-Cachan porteuse du projet de MSP à Cachan (ouverture prévue en 2022).

POUR RÉPONDRE
AUX PROBLÉMATIQUES ISSUES
DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL,
14 PROJETS ONT ÉTÉ
IDENTIFIÉS ET TRAVAILLÉS

Mettre en
œuvre une
**PLATEFORME
TERRITORIALE**
de 1^{ER} RECOURS

Mettre en
place un
« **SUPPORT
DE LIAISON** »
partagé entre
la ville et
l'hôpital

Elaborer
un plan
d'actions
en cas de
**CRISE
SANITAIRE**

Coordonner les
professionnels
autour de la **PRISE
EN CHARGE DES
PATIENTS ÂGÉS**

Mettre en place
des outils de
**REPÉRAGE DE
LA FRAGILITÉ**
chez les
personnes âgées

Mettre en
place une
gestion pluri-
professionnelle
du **RISQUE MÉ-
DICAMENTEUX**
sur le territoire

Coordonner les
professionnels du
territoire autour
de la **SANTÉ
MENTALE**
des patients

Favoriser
le développement
de **L'EDUCATION
THÉRAPEUTIQUE DU
PATIENT (ETP)** ambu-
latoire de proximité,
intégrée aux soins

Promouvoir
des actions de
**VACCINATION
ANTIGRIPPALE**
sur le territoire

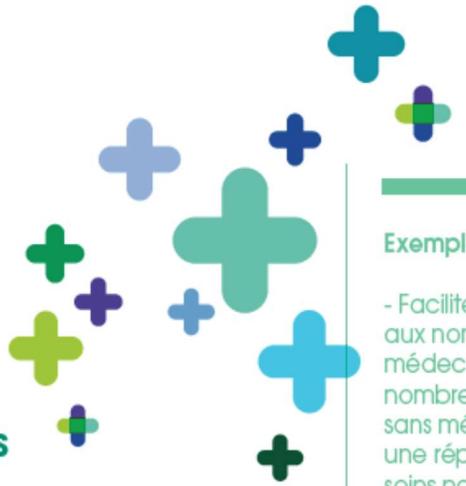
Promouvoir
des actions de
**VACCINATION
ANTI-COVID**
sur le territoire

Mettre en œuvre
des **OUTILS
DE COMMU-
NICATION**
entre les acteurs
du territoire

Soutenir
les projets
d'**EXERCICE
COORDONNÉ**
des soins

Créer un
**OBSERVATOIRE
PARTICIPATIF**
de la santé
sur le territoire
avec les habi-
tants/usagers

Améliorer
le **PARCOURS**
de santé
**DES FEMMES &
DE LA PETITE
ENFANCE**



LES MISSIONS DE LA CPTS DE LA BIÈVRE

Les grands axes de missions des CPTS sont définis par la loi de modernisation de la santé de 2016. La CPTS de la Bièvre y a intégré les problématiques liées à son territoire pour en dégager les missions suivantes :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant
- Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
- Améliorer la gestion des crises épidémiques
- Améliorer les liens ville-hôpital
- Améliorer le parcours des personnes âgées
- Améliorer le parcours en santé mentale
- Renforcer l'éducation des patients
- Améliorer la couverture vaccinale
- Améliorer l'interconnaissance des professionnels de santé
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Impliquer les usagers (les habitants et les professionnels de santé) dans l'amélioration du système de santé

Pour répondre aux problématiques de santé du territoire, la CPTS de la Bièvre a identifié et travaillé sur les 14 projets précédemment cités. Chacun de ces projets est décliné au sein de « fiches-actions » permettant d'identifier :

- le contexte spécifique et les problématiques auxquelles répond le projet
- les acteurs concernés par le projet
- les échéances de sa mise en place
- les actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques spécifiques
- les moyens nécessaires
- les indicateurs de suivi du projet

Exemples d'actions :

- Faciliter l'accès au médecin traitant - Face aux nombreux départs à la retraite de médecins généralistes sur le territoire, un nombre important de patients se retrouvent sans médecin traitant. La CPTS va apporter une réponse médicale aux demandes de soins non programmés en mettant en place une plateforme territoriale de premier recours au cours de l'année 2022.

- Améliorer le parcours patients ville-hôpital - Pour mieux prendre en charge les patients à leur sortie d'hospitalisation, les professionnels du territoire ont besoin d'informations de la part de l'hôpital : compte-rendu d'hospitalisation, anticipation et organisation de la sortie d'hôpital, etc. Inversement, les professionnels de l'hôpital ont besoin d'informations de la part des professionnels du territoire. Un groupe de travail pluridisciplinaire travaille à l'élaboration de supports de liaison partagés entre la ville et l'hôpital afin d'améliorer le parcours des patients et éviter les ruptures de prise en charge.

- Améliorer la connaissance du territoire et impliquer les usagers - Très attentive à intégrer les habitants du territoire dans la réflexion et dans l'évolution du système de santé, la CPTS va créer un observatoire participatif de la santé sur le territoire. L'Observatoire aura pour mission de proposer ou de réaliser des enquêtes auprès des associations, des communes, des professionnels de santé... pour explorer des thématiques et approfondir les connaissances sur les sujets de santé et de bien-être. Il permettra également de suivre et d'évaluer les actions mises en place par la CPTS, d'approfondir la réflexion sur l'évolution du système de santé. Une première enquête a été diffusée auprès des acteurs associatifs du territoire.

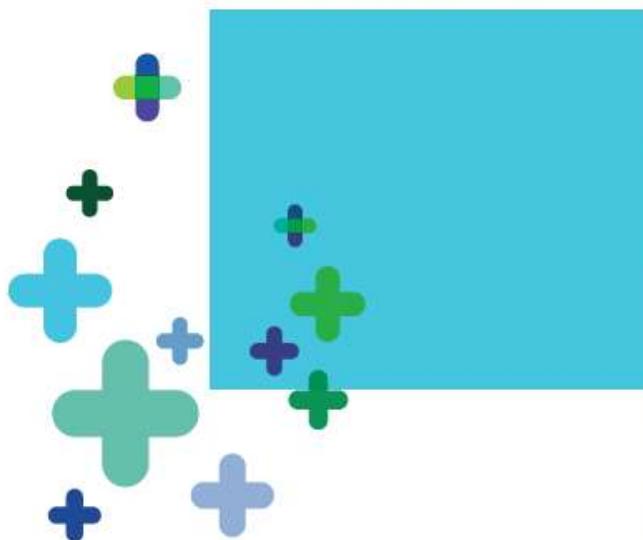
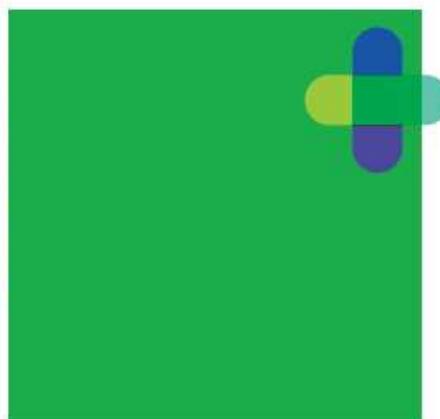
[Consulter le projet de santé sur le site Internet de la CPTS de la Bièvre :](https://cptsdelabievre.sante-idf.fr/)

<https://cptsdelabievre.sante-idf.fr/>
à la rubrique « la CPTS »,
puis « Projet ».

CHACUN DE CES PROJETS A ÉTÉ
DÉCLINÉ EN « FICHES ACTIONS »
PERMETTANT D'IDENTIFIER :

- le contexte spécifique et les problématiques auxquelles répond le projet
- les acteurs concernés par le projet
- les échéances de sa mise en place
- les actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques spécifiques
- les moyens nécessaires
- les indicateurs de suivi du projet

Toute l'actualité de la CPTS de la Bièvre, le projet de santé et l'avancée des actions, les informations territoriales de santé et de bien-être sont mises en ligne sur le site Internet <https://cptsdelabievre.sante-idf.fr/>. Celui-ci a été développé dans le cadre d'un contrat de collaboration avec SESAN, Groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS) d'Île-de-France.



LA GOUVERNANCE DE LA CPTS DE LA BIÈVRE

LA CPTS DE LA BIÈVRE EST
UNE ASSOCIATION LOI 1901.
LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DIRIGENT L'ASSOCIATION.

Les membres fondateurs de la CPTS de la Bièvre

L'équipe de soins primaires de L'Haÿ-les-Roses-Cachan constituée en unité pluriprofessionnelle de proximité (UPP) au sein de l'association du Pôle de santé du Val-de-Marne (PSP 94), l'association de la Maison de santé pluriprofessionnelle Lucien Grelinger de Rungis (MSLG), l'association de la Maison de santé pluriprofessionnelle Pasteur de Chevilly-Larue et le réseau de santé Onco 94 ouest porteur du dispositif d'appui à la coordination (DAC) 94 ouest ont décidé de constituer une association loi 1901 porteuse du projet de communauté professionnelle territoriale de santé afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé sur leur territoire.

Sont membres de droit :

Les 4 représentants des membres fondateurs de l'association :

- M. Jacques Ciffée (médecin généraliste), représentant de l'équipe de soins primaires de L'Haÿ-les-Roses constituée en unité pluriprofessionnelle de proximité (UPP) au sein de l'association du Pôle de santé du Val-de-Marne (PSP 94),
- Mme Sepideh Du Basty (médecin généraliste), représentante de l'association Maison de santé pluriprofessionnelle Lucien Grelinger de Rungis,
- M. Samuel Sarrazin (psychiatre) ou Mme Claudine Jacquier (infirmière libérale), représentants de l'association Maison de santé pluriprofessionnelle Pasteur de Chevilly-Larue,
- M. Bernard Ortolan, représentant du réseau de santé ONCO 94 Ouest porteur de la DAC.

Sont élus :

Les représentants des 4 collèges :

- M. Thierry Delpech (pharmacien), M. Éric Douriez (pharmacien), Mme Sophie Morandi (sage-femme), M. Olivier Reverdy (médecin généraliste), **collège des professionnels de santé d'exercice libéral**
- M. Rémi Urbain, directeur de l'Ehpad Maison de la Bièvre, **collège des professionnels de santé et du secteur médico social d'exercice salarié**
- M. Fatah Bendali, adjoint au maire de L'Haÿ-les-Roses en charge de la santé, titulaire et Mme Hélène De Comarmond, maire de Cachan, suppléante, **collège des collectivités locales**
- Mme Jacqueline Mossino, représentante de l'Unafam, titulaire et M. Alain Delafonchais, représentant de la CFDT-ULR, suppléant, **collège des associations d'habitants usagers citoyens (HUC)**

La CPTS s'entoure de compétences externes pour réaliser ses missions et les faire connaître :

- Mme Isabelle Baldisser, chargée de mission, coordonne les actions du projet de santé et administre l'association
- Mme Fanny Chevalier, consultante chez Hippocrate développement, réalise le diagnostic territorial et rédige le projet de santé
- Mme Virginie Lanlo, chargée de communication, développe et met en œuvre la stratégie de communication

Le comité de pilotage suit les actions et la mise en place des projets. Il est composé de 26 membres : médecins généralistes, pharmaciens, infirmières, psychiatre, orthophoniste, conseillers municipaux, agents municipaux en charge de la santé, usagers de la santé, directeur de la DAC 94 ouest - dispositif d'appui à la coordination, président de réseau de santé.



LES MOMENTS CLÉS DE LA CPTS DE LA BIÈVRE



14 avril 2019	Réunion publique d'information et d'échange sur le projet de CPTS sur le territoire
4 juin 2019	Constitution de l'association CPTS de la Bièvre lors de l'assemblée générale constitutive
3 octobre 2019	Constitution et consultation du comité de pilotage pour un diagnostic partagé de santé sur le territoire
19 novembre 2019	Assemblée générale de mobilisation pour un diagnostic partagé de santé sur le territoire Discours du président
Janvier 2020	Dépôt de la demande d'aide pour l'étude de faisabilité auprès de l'ARS
Février 2020	Réalisation d'une plaquette de présentation de la CPTS
De février 2020 à avril 2021	Analyse des besoins de santé de la population et élaboration du projet territorial de santé partagé
17 novembre 2020	Réunion d'information et échanges sur le diagnostic et les axes du projet de santé avec l'ARS et la CPAM
9 décembre 2020	Consultation du comité de pilotage sur le diagnostic et les axes du projet de santé
10 février 2021	Réunion publique d'information et d'échanges sur le diagnostic et les axes du projet de santé
29 mars 2021	Réunion d'information et échanges sur les axes du projet de santé avec l'ARS et la CPAM
Avril 2021	Adoption à l'unanimité du projet de santé lors de l' Assemblée générale « Partager notre projet territorial de santé »
27 septembre 2021	Reconnaissance officielle de la CPTS par notification de la délégation départementale du Val-de-Marne de l'ARS IDF de la non-opposition au projet de santé de la CPTS de la Bièvre
21 décembre 2021	Contractualisation avec la CPAM (ACI Accord conventionnel interprofessionnel)



L'expérimentation nationale Article 51 « Incitation à une prise en charge partagée » (IPEP)

L'expérimentation d'une **incitation à une prise en charge partagée** (IPEP) s'inscrit dans le cadre général du dispositif des expérimentations innovantes en santé de l'article L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, issu de l'article 51 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018.

L'expérimentation IPEP vise à tester un nouveau modèle de financement collectif incitatif à la mise en place d'organisations plus efficaces, permettant une meilleure qualité de soins pour les patients et une maîtrise des dépenses pour le système de santé. Cette expérimentation a ainsi un double objet :

- La mise en place de **nouvelles formes d'organisation pluri professionnelle centrée autour de la prise en charge d'une patientèle donnée** ;
- L'instauration d'un nouveau modèle de financement reposant sur un **intéressement collectif versé à cette organisation sur la base d'objectifs de qualité et d'efficacité des dépenses.** »

Le modèle de financement mis en place par l'expérimentation IPEP est non-substitutif des rémunérations existantes (à l'acte ou l'activité, au forfait...). Il conditionne à l'atteinte d'objectifs purement incitatifs et sans fléchage de l'utilisation de l'intéressement versé.

- **Les objectifs incitatifs**

Afin de mesurer l'impact de l'incitation financière sur l'efficacité du système de santé, une grille d'indicateurs et d'objectifs à atteindre a été mise en place, laissant le soin aux professionnels de santé des territoires de mettre en place les projets les plus mobilisateurs sur leur territoire pour atteindre ces objectifs.

10 indicateurs clés :

1. Part des usagers domiciliés sur le territoire du groupement qui ont déclaré un « médecin traitant »
2. Taux de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation
3. Part des admissions directes en hospitalisation de médecine
4. Taux d'usage des dossiers médicaux partagés (DMP national ou solution e-parcours DMP compatible)
5. Taux de ré-hospitalisation à 30 jours
6. Taux d'hospitalisations potentiellement évitables
7. Qualité de la lettre de liaison à l'entrée
8. Part des hospitalisations en médecine et psychiatrie avec une consultation (MG ou IDE) dans le mois suivant la sortie
9. Part de la patientèle cible ayant bénéficié d'un programme de promotion et prévention de la santé proposé par le groupement
10. Part des patients du groupement en poly-prescription continue

En outre, l'évolution des dépenses annuelles de santé par patient des membres du groupement réalisant l'expérimentation est réalisée chaque année avec l'objectif d'une diminution.

L'expérimentation IPEP sur le territoire de la Bièvre

Le DAC 94 et la CPTS de la Bièvre portent conjointement cette expérimentation.

Le périmètre géographique du projet est, à termes, celui du territoire d'action du DAC 94 Ouest, soit 16 communes. Il représente environ 600 000 habitants.

Toutefois, 4 communes ont été identifiées comme prioritaires afin de développer cette expérimentation : Chevilly-Larue, Rungis, L'Haÿ-les-Roses et Vitry-sur-Seine. En effet, sur ces communes, la présence d'équipes coordonnées est un levier pour l'expérimentation.

Sur ces territoires, se construit de façon concomitante **la CPTS de la Bièvre**. Ces deux démarches menées parallèlement se renforcent mutuellement, au service de la création d'une culture de la coordination sur le territoire.

Les 4 équipes coordonnées :

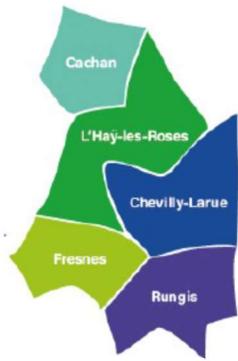
- la MSP de Rungis
- la MSP de Chevilly-Larue
- l'UPP de L'Hay-les-Roses/Cachan
- l'UPP de Vitry-sur-Seine

Ce groupement représente 46 professionnels de santé, dont 16 médecins généralistes et le DAC du territoire.

Certaines actions bénéficiant d'un financement dans le cadre expérimental de l'article 51 « Incitation à une prise en charge partagée (IPEP) » ont d'ores et déjà été mises en œuvre, telles que des réunions avec des acteurs de la ville et de l'hôpital dans le but d'établir des fiches de liaison entrée et sortie d'hospitalisation, ou encore des webinaires de formation/information à destination des professionnels de santé sur les vaccinations antigrippale, anti-Covid-19 et antipneumococcique.



Les priorités immédiates



- **Améliorer l'accès aux soins** dans un contexte démographique médical tendu
- **Fluidifier les parcours de soins ville/hôpital**, notamment pour les populations fragiles
- **Mettre en œuvre la prévention, la promotion de la santé et l'éducation pour la santé** sur le territoire



Les actions initiées en 2021





1. Le lien ville-hôpital : les protocoles « Entrées et sorties d'hospitalisation »

➤ Objectif

- Permettre l'échange d'informations entre les PS de ville et l'hôpital lors des entrées et sorties d'hospitalisation

➤ Objectif opérationnel

- Elaborer un protocole de transfert d'informations entre la ville et l'hôpital lors des entrées et sorties d'hospitalisation (document de liaison)

➤ Réalisations

- 4 réunions de travail avec l'AP-HP - Filière gériatrique (volet sortie)
- 1 réunion de travail avec les référents IPEP (volet entrée)



2. La vaccination antigrippale et anti-COVID

➤ Objectif

- Améliorer la couverture vaccinale de la population du territoire

➤ Objectifs opérationnels

- Informer et sensibiliser les professionnels de santé du territoire dans la vaccination
- Accompagner les PS dans leurs actions de vaccination

➤ Réalisations

- Webinaires
 - 10/03/2021 : « Déployer la vaccination anti-Covid en ville »
 - 10/10/2021 : « Vaccination grippe et Covid : les centre de vaccination »
- Centre de vaccination anti-covid
 - Réalisation d'une enquête flash sur la possibilité d'une participation collective des PS à un centre de vaccination anti-Covid
 - Participation au Copil du centre de vaccination du MIN Rugis-Chevilly
 - Mise en place d'un outil de gestion des RH pour le centre de vaccination du MIN Rungis-Chevilly



3. La plateforme de premier recours

➤ Objectif

- Apporter une réponse médicale adaptée aux demandes de soins de premiers recours aux patients sans médecin traitant (de manière permanente ou momentanée)
- Insérer les patients sans médecin traitant dans un parcours de soins coordonné

➤ Objectif opérationnel

- Mettre en place une plateforme de médecine générale (téléconsultations et VAD)

➤ Réalisation

- Ecriture du projet de plateforme



4. L'observatoire participatif de santé

➤ Objectif

- Améliorer la connaissance du territoire concernant les besoins et l'offre de santé
- Impliquer les usagers

➤ Objectif opérationnel

- Mettre en place un observatoire participatif de la santé

➤ Réalisations

- Constitution d'une base d'information concernant les associations du territoire
- Information des associations du territoire du projet d'observatoire de la santé
- Elaboration d'un questionnaire concernant l'accès aux soins des habitants du territoire
- Envoi du questionnaire aux associations du territoire



5. Le projet Interception de l'IGR (en lien avec le DAC)

- **Objectif**
 - Améliorer le repérage précoce des cancers
- **Objectif opérationnel**
 - Identifier dans les patientèles, les personnes qui ont un risque augmenté de cancer leur proposer une stratégie amplifiée de détection et de prévention précoce.
- **Réalisations**
 - Participation au comité de pilotage
 - 2022 - AAP « Tiers lieu » en attente de réponse



6. Le projet Présage (en lien avec DAC)

- **Objectif**
 - Améliorer le repérage des fragilités des personnes âgées pour éviter le passage aux urgences
- **Objectifs opérationnels**
 - Sensibiliser et former les professionnels de santé au repérage des fragilités
 - Participer à la mise en place de solutions organisationnelles et innovantes sur le territoire
- **Réalisations**
 - Participation à l'étude d'opportunité pour la mise en place de dispositif médical basé sur l'IA qui prédit 80 % des passages en urgence et renforce les relations aidants-aidé
 - 2022 - AAP « Innovations organisationnelles associées à une solution technologique ou numérique » en attente de réponse

Les actions de communication en 2021



Site Internet : cptsdelabievre.sante-idf.fr

Rédaction, illustration et mise en ligne de **23 articles d'actualité**

Référencement naturel : optimisation de l'URL de chaque page et ajout de métadonnées à chaque page du site

Mise en ligne du **formulaire d'adhésion**

5 réunions avec Sesan

Rédaction / Graphisme / Diffusion

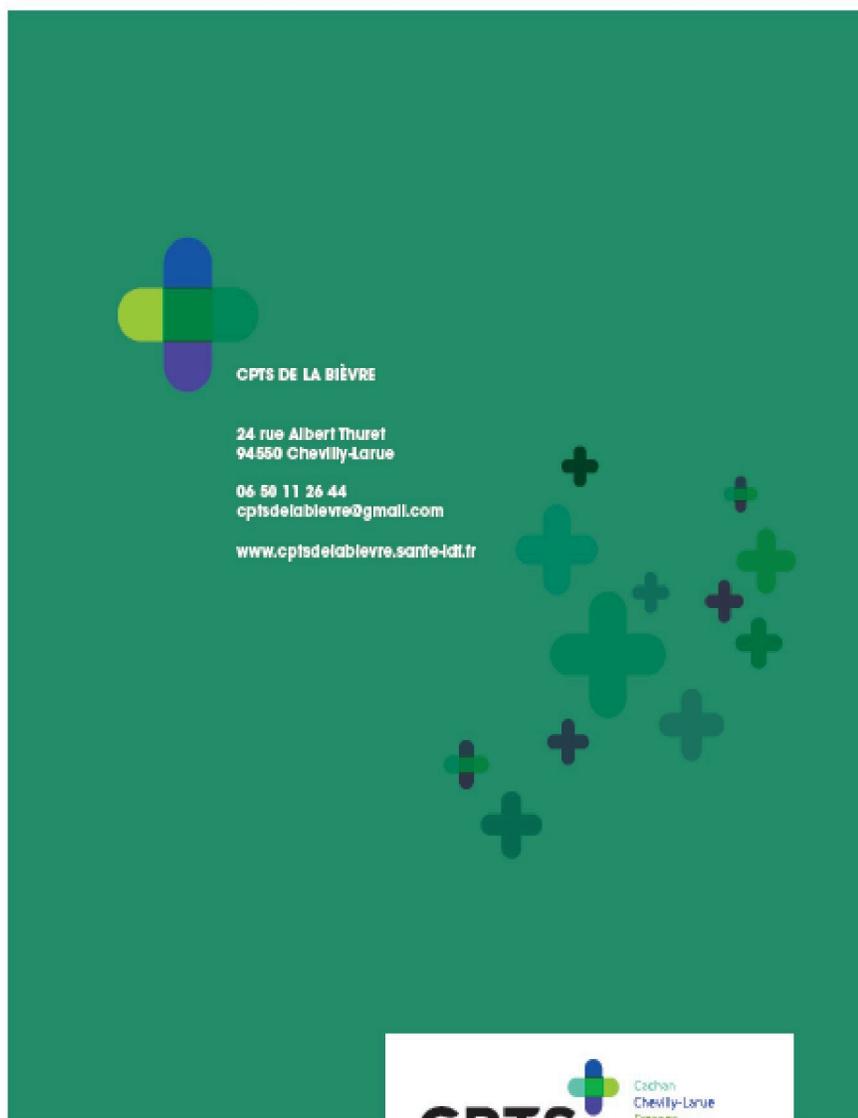


Invitation, relance, suivi : 2 webinaires autour de la vaccination (Covid et grippe/covid)

Maquette et mise en page du projet de santé

Dossier de présentation de la CPTS de la Bièvre – brief et suivi graphiste

Lancement de « **La Newsletter** » en Octobre



CPTS de la Bièvre
Cochon
Chevilly-Larue
Fresnes
L'Haj-les-Roses
Rungis